



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Paielement

Question écrite n° 5375

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, sur les difficultes auxquelles vont etre confrontes les contribuables pour s'acquitter de leur imposition locale dans les delais legaux du fait des mouvements de greve qui affectent l'administration des PTT En effet, la date limite etant fixee au 15 octobre pour le reglement de la taxe d'habitation, nombre d'entre eux risquent d'etre dans l'impossibilite d'effectuer leur paiement en temps voulu et d'encourir ainsi une penalite pour laquelle ils ne portent aucune responsabilite. Il lui demande donc d'accorder un report de la date de paiement afin de permettre aux contribuables de regler leur contribution fiscale sans qu'une majoration ne leur soit appliquee.

Texte de la réponse

Reponse. - Il a ete recommande aux services charges du recouvrement de l'impot de tenir compte des recentes perturbations du trafic postal. Les comptables publics ont ete invites a examiner avec la plus grande bienveillance toutes les demandes de delais presentees par les entreprises ou les particuliers qui rencontrent des difficultes de paiement. Il a par ailleurs ete rappele que les redevables qui ont adresse un cheque par la poste avant la date limite de reglement n'encourent aucune penalite de retard quelle que soit la date de reception du moyen de paiement par le comptable public. En consequence, les interesses qui, malgre ces dispositions, auraient recu des avis de penalites, sont invites a prendre l'attache du comptable charge du recouvrement, qui regularisera la situation.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5375

Rubrique : Impots et taxes

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3292